

Foire aux questions (FAQ)

Lutte contre le blanchiment d'argent

(Dernière modification: 1^{er} octobre 2009)

1. Comment s'organise la surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?

La brochure « La lutte contre le blanchiment d'argent »¹ a été actualisée pour la dernière fois en octobre 2003 et ne couvre de ce fait pas les derniers développements. De plus, les données statistiques qui se trouvent à la fin de la brochure ont perdu toute pertinence. Etant donné que cette brochure offre un bon aperçu des instruments auxquels peut recourir la Suisse en matière de lutte préventive contre le blanchiment d'argent, il est toutefois utile de laisser un libre accès en ligne à ce document. Les questions de détails doivent être vérifiées séparément. Pour ce qui est des données statistiques actuelles, veuillez vous référer aux rapports de gestion et aux sites internet des autorités concernées (FINMA, CFMJ, MROS) ainsi qu'aux statistiques publiées par la Banque nationale.

La FINMA compte parmi ses tâches la surveillance de 11 organismes d'autorégulation (OAR) comptant environ 6500 membres, la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres questions liées à la criminalité financière (notamment le financement du terrorisme, la corruption, les embargos et les fonds détenus par des potentats), ainsi que la représentation des intérêts de la surveillance des marchés financiers au sein du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ainsi que dans l'« AML/CFT Expert Group » (AMLEG).

D'autres missions importantes sont les relations avec les interlocuteurs de la FINMA, telles que l'Association suisse des banquiers, l'Association suisse d'assurances, le Forum OAR et les Autorités de poursuite pénale, ainsi que la coordination avec d'autres autorités opérant dans la prévention du blanchiment d'argent.

2. A qui puis-je m'adresser pour d'autres questions ?

questions@finma.ch ou tél. +41 31 327 91 00

¹ www.finma.ch/archiv/ebk/d/archiv/2003/20031030/m031030_02f.pdf